

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

### 21-113

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### 1.1 RÉFLEXION

21-113 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-114 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE  
DES VICTIMES DE LA COVID-19 – 11 MARS 2021

21-115 1.4 PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

1.5 PAROLE AU PUBLIC – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH

21-116 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 FÉVRIER 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

#### **2. ADMINISTRATION**

21-117 2.1 MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU  
MOIS DE MAI 2021

21-118 2.2 CONFIRMATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME DE  
SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

21-119 2.3 APPROBATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 51 – TRAVAUX DE  
RÉFECTION DU RÉSERVOIR DE DISTRIBUTION SURÉLEVÉ –  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES,  
SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE

21-120 2.4 MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES –  
REGROUPEMENT D'ACHATS 2021-6955-64 – ÉQUIPEMENTS  
MULTIFONCTIONS

21-121 2.5 ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365

**3. SERVICE DES FINANCES**

21-122 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES  
COMPTES À PAYER

21-123 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ –  
FONDS DE ROULEMENT

21-124 3.3 MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS  
RÈGLEMENTS

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

21-125 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE  
MAIN-D'OEUVRE

21-126 4.2 EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE – VOIRIE – SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

21-127 4.3 EMBAUCHE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À TEMPS PARTIEL

21-128 4.4 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL  
D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU  
QUÉBEC

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

21-129 5.1 ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET I – QUARTIER VILAMO  
(LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1

21-130 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET I –  
QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1

21-131 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR  
DIVERSES RUES À SAINTE-JULIE – PROJET SI-21-196

21-132 5.4 PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR DIVERSES  
RUES À SAINTE-JULIE – PROJET SI-21-196

21-133 5.5 RECONDUCTION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE  
CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183  
– ANNÉE 2021

21-134 5.6 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE  
BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183 – ANNÉE 2021

21-135 5.7 ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET  
DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES –  
PROJET R-1268

- 21-136 5.8 PROVISION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1268
- 21-137 5.9 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – INVESTIGATION ET IDENTIFICATION DE SOURCES DE CAPTAGE D'EAU PLUVIALE DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1244, LOT 2
- 21-138 5.10 ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1261
- 21-139 5.11 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX CIVILS SUR LES AVENUES DES PIONNIERS ET DES BÂTISSEURS – PROJET SI-20-188 – QUARTIER VILAMO
- 21-140 5.12 ADJUDICATION – ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS – PROJET R-1263 (SA-21-01)
- 21-141 5.13 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES À HAYON – PROJET SA-21-07 – FONDS DE ROULEMENT
- 21-142 5.14 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – PROJET SA-21-04 – FONDS DE ROULEMENT
- 21-143 5.15 AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS
- 21-144 5.16 ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREUX INCLUANT LA LIVRAISON – ANNÉE 2021
- 21-145 5.17 PROVISION – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREUX INCLUANT LA LIVRAISON – ANNÉE 2021
- 21-146 5.18 ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2021 – PROJET SA-21-05
- 21-147 5.19 ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE 2021 – PROJET SA-21-06
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 21-148 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 FÉVRIER 2021
- 21-149 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE CONSTRUCTION D'UN AVANT-TOIT – 203, RUE BRUNELLE – ZONE A-806
- 21-150 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE 2 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (BOUCLE G) – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-808

- 21-151 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 93, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS (ANIMO ETC.) – ZONE C-146
- 21-152 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (LA FOURNÉE D’OLIVIER) – ZONE C-242
- 21-153 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’ENSEIGNES SUR BÂTIMENT ET SUR SOCLE – BÂTIMENT COMMERCIAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417
- 21-154 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D’UN ÉTAGE) – 445, RUE CHARLES-DE GAULLE – ZONE H-116
- 21-155 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE – AJOUT D’UN ÉTAGE ET D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 399, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225
- 21-156 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 523, RUE D’AUVERGNE – ZONE H-235
- 21-157 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D’UN ÉTAGE) – 927, RUE RINGUET – ZONE H-326
- 21-158 6.11 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 2017, RUE BORDUAS – ZONE H-405
- 21-159 6.12 PROLONGATION DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME
- 21-160 6.13 AUTORISATION DE SIGNATURE – NATURE ACTION QUÉBEC INC. – DEMANDE D’AUTORISATION – PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. RÉGLEMENTS**

- 21-161 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1084-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D’ÉTABLIR À 50 KM/H LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR L’AVENUE DES PIONNIERS ET SUR L’AVENUE DES BÂTISSEURS

- 21-162 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1265-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1265 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021 AFIN DE PRÉVOIR UNE ÉCHÉANCE POSTÉRIEURE POUR LE VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES IMPOSÉES SUR UNE UNITÉ D'ÉVALUATION COMPRENANT UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE CONFORMÉMENT À UN RÈGLEMENT PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE 36.15 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
- 21-163 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, UNE NOTE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA CLASSE D'USAGE RÉSIDENTIEL H6 – HABITATION COLLECTIVE
- 21-164 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152, L'USAGE 7413.1 – « CENTRE D'ESCALADE » AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES
- 21-165 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1178-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1178 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS AFIN D'Y MODIFIER LE PARAGRAPHE 4.1.1 DE L'ARTICLE 4
- 21-166 8.6 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1269 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN MONTANT DE 178 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 178 000 \$
- 21-167 8.7 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1271 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES PARCS MUNICIPAUX POUR UN MONTANT DE 1 021 800 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$

**9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**21-168 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.4 PAROLE AU PUBLIC  
500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une demande pour autoriser la démolition du bâtiment situé au 500, boulevard Saint-Joseph où se trouve une résidence unifamiliale occupée par des locataires;

ATTENDU QU'une séance publique par voie électronique a été tenue par le comité de démolition le 30 novembre 2020;

ATTENDU QUE lors de cette séance publique, le comité de démolition de la Ville de Sainte-Julie a refusé la demande de certificat de démolition du bâtiment;

ATTENDU QUE le 29 décembre 2020, 9391-3143 Québec inc., Les Habitations Raymond Guay inc. et Les Habitations Fontaine inc., représentées par M<sup>e</sup> Frédéric Côté, ont interjeté appel de la décision du comité de démolition;

ATTENDU QUE lors de la présente parole au public, les membres du conseil ont entendu les représentations de M<sup>e</sup> Frédéric Côté et, à la suite de celles-ci, ont pris le tout en délibéré.

**21-114**

**JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA COVID-19 –  
11 MARS 2021**

ATTENDU QUE le 11 mars 2021 est la *Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19*;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a fait plus de 10 000 victimes partout au Québec au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE le personnel de la santé et des services sociaux et d'autres services essentiels, dont les services d'urgence des municipalités, n'ont ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de la population;

ATTENDU QUE les organismes communautaires et les associations locales ont démontré une grande agilité pour prêter main-forte aux personnes dans le besoin, frappées par des pertes d'emplois en raison de la pandémie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

De rendre hommage aux victimes de la COVID-19, à leurs familles, ainsi qu'à leurs proches, aux professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux, aux services d'urgence des municipalités ainsi qu'aux organismes communautaires et associations locales;

DE dédier cette séance à ces personnes et d'observer une minute de silence le 11 mars 2021.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-115**

**PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à plusieurs personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécoises et les Québécois;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à environ 63 % en 2019, le tout grâce au financement de recherches novatrices et que, par conséquent, nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, par l'entremise de la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices;

ATTENDU QUE, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécoises et Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer qualité de vie et bien-être;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme le *Mois de la jonquille*, un symbole porteur d'espoir, et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécoises et Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE proclamer que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*;

D'encourager les Julievilloises et les Julievillois à appuyer généreusement la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**21-116**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 15 février 2021, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-117**

**MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE MAI 2021**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 à la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, sous la résolution 20-515;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil du mois de mai 2021, initialement prévue le 11 mai 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois de mai 2021, le mardi 4 mai 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-118**

**CONFIRMATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

ATTENDU QUE le *Programme de soutien aux municipalités* poursuit les orientations de la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité* qui a pour objectif de favoriser le maintien de milieux de vie sains et sécuritaires en positionnant la prévention de la criminalité comme un service de proximité essentiel;

ATTENDU QUE le but de ce programme est de permettre aux organisations municipales de concevoir et de mettre en place des actions préventives adaptées aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent;



---

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a conclu une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre de ce programme et a déjà bénéficié d'un financement pour procéder à l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité et d'un plan d'action en matière de prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite mettre en œuvre ce plan d'action en prévention de la criminalité en réalisant des initiatives spécifiques qui répondent aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic local de sécurité;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE confirmer la contribution financière de la Ville pour mettre en œuvre des initiatives en 2021, et ce, à hauteur de 10 000 \$ dans le cadre du volet 2 et de 10 000 \$ dans le cadre du volet 3 du *Programme de soutien aux municipalités*;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **21-119**

#### **APPROBATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 51 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSERVOIR DE DISTRIBUTION SURÉLEVÉ – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE**

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale intervenue entre les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable le 13 février 1990, la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (ci-après la « RIEP ») doit pourvoir à l'exploitation, l'opération, la réfection et l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection du réservoir de distribution surélevé d'une capacité de 2 273 mètres cubes situé sur la partie du lot 516 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes;

ATTENDU QUE la RIEP a adopté le *règlement numéro 51* lors de sa séance du conseil tenue le 15 janvier 2020, résolution 20-5167;

ATTENDU l'article 468.14.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver le *règlement numéro 51* de la RIEP pour la réalisation de travaux de réfection du réservoir de distribution surélevé d'une capacité de 2 273 mètres carrés situé sur la partie du lot 516 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

De transmettre copie de la présente résolution à la RIEP ainsi qu'aux villes de Saint-Amable et de Varennes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-120**

**MANDAT – CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D’ACHATS 2021-6955-64 – ÉQUIPEMENTS MULTIFONCTIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d’un appel d’offres pour un achat regroupé d’équipements multifonctions;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les équipements multifonctions dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d’achats mis en place par le CAG pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 novembre 2023;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d’acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1<sup>er</sup> alinéa de l’article 4 ainsi que le paragraphe 1<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> alinéa de l’article 5 de la *Loi sur le Centre d’acquisitions gouvernementales*, RLRQ, chapitre C-7.01);

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l’étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l’objectif d’assurer que ce projet d’acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, selon le cas, à s’approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l’exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, lorsque les documents d’appel d’offres prévoient la conclusion d’un contrat à commandes ou d’un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l’obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d’un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l’acquisition de biens ou l’exécution de services qui font l’objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, dans le cas d’un contrat d’approvisionnement, à ce que les biens faisant l’objet du présent projet d’acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu’ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU’UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d’acquisitions gouvernementales.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-121**

**ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire acquérir des licences Office 365 de Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences fournissent l'hébergement des courriels de la Ville de Sainte-Julie chez Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation organisationnelle de Microsoft Teams;

ATTENDU QUE ces licences fournissent également les versions à jour des logiciels Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Publisher et Access;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer, pour l'année 2021, le contrat d'achat des licences Office 365 au fournisseur Microsoft Canada inc., situé au 2000, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 3H3, pour la somme de 36 800 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-122**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 février 2021 au 4 mars 2021 :

- |                   |                   |                 |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2021-05 | Chèque à ratifier | 1 132 222,68 \$ |
| ▪ Liste F-2021-06 | Comptes à payer   | 2 723 161,97 \$ |

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 5 février 2021 au 4 mars 2021 apparaissant sur les listes F-2021-05 et F-2021-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-123**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 2 mars 2021, totalisant 31 923,68 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de quatre (4) ans, de 2022 à 2025, pour une somme de 15 360,85 \$;
- sur une période de dix (10) ans, de 2022 à 2031, pour une somme de 16 562,83 \$.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-124**

**MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 30 avril 2021 :

Règlements :

- 1174      75 000 \$      sur 10 ans au lieu de 20 ans
- 1234      36 478 \$      sur 5 ans au lieu de 20 ans
- 1252      54 151 \$      sur 10 ans au lieu de 15 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-125**

**DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

| ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel) |             |                                   |                           |
|---|-------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Nom   | Statut      | Poste                             | Date d'entrée en vigueur  |
| <b>Service des loisirs</b>                            |             |                                   |                           |
| BOILARD, Louis  | Étudiant    | Surveillant à la pente à glisser  | 1 <sup>er</sup> mars 2021 |
| CYR, Zachary  | Étudiant    | Surveillant à la pente à glisser  | 5 février 2021            |
| DELISLE, Jean   | Occasionnel | Surveillant du patinage à l'aréna | 1 <sup>er</sup> mars 2021 |
| PARADIS, Victor                                       | Étudiant    | Surveillant à la pente à glisser  | 21 février 2021           |
| QUINTAL, Camille                                      | Étudiante   | Surveillante à la pente à glisser | 1 <sup>er</sup> mars 2021 |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-126**

**EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE - VOIRIE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de contremaître - voirie au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'embaucher M. Jonathan Mercille au poste de contremaître - voirie au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 6 avril 2021, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-127**

**EMBAUCHE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Isabelle Cadorette au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel, à compter du 15 mars 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-128**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage, par ce partenariat, à verser une subvention à la municipalité si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a joint, en 2014, ce mouvement de solidarité envers ces jeunes, lequel vise leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à l'UMQ son intérêt pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-129**

**ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET I – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Vilamo, phase 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 7 mars 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-19-170, lot 1 concernant les travaux de construction d'infrastructures urbaines du projet I (rue Jacques-Sénécal), Quartier Vilamo (Lumicité), phase 2, conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6C1, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées concernant ces travaux, conformément aux documents de la soumission déposée et ouverte le 7 mars 2019, pour un montant de 886 303,20 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement au dépôt des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'à la réception des approbations requises;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével) et 175784 Canada inc. (Bricon), le tout selon les modalités prévues au devis, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

De répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével);

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével) et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**21-130**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET I – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat concernant les travaux de construction d'infrastructures urbaines pour le projet I du projet résidentiel Quartier Vilamo (Lumicité), phase 2, dans le cadre du projet SI-19-170, lot 1, conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) pour une somme de 886 303,20 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 88 630,32 \$, portant la dépense autorisée à 974 933,52 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-131**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR DIVERSES RUES À SAINTE-JULIE – PROJET SI-21-196**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de planage-asphaltage sur diverses rues à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 février 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat numéro SI-21-196 concernant les travaux de planage-asphaltage sur diverses rues à Sainte-Julie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages Céka inc., située au 1143, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier (Québec) J6R 0H6, au montant corrigé de 1 007 630,67 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 février 2021;

D'affecter une somme de 831 448,49 \$ du surplus affecté pavage afin de financer ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-132**

**PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR DIVERSES RUES À SAINTE-JULIE – PROJET SI-21-196**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-21-196 pour les travaux de planage-asphaltage sur diverses rues à Sainte-Julie, à l'entreprise Les Pavages Céka inc. pour une somme corrigée de 1 007 630,67 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 70 534,15 \$, portant la dépense autorisée à 1 078 164,82 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-133**

**RECONDUCTION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183 – ANNÉE 2021**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour des travaux de construction et réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues de Sainte-Julie pour l'année 2020, avec possibilité de reconduction pour une année subséquente, soit pour l'année 2021, à la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2020, résolution 20-073;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite reconduire le contrat pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE reconduire, pour l'année 2021, le contrat de construction et réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues adjudgé à la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), située au 320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour un montant de 132 525,93 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2020, portant ainsi la valeur totale du contrat à 335 600,52 \$, toutes taxes comprises;

D'affecter une somme de 111 129,01 \$ du surplus affecté pavage afin de financer ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-134**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183 – ANNÉE 2021**

ATTENDU la reconduction pour l'année 2021 du contrat SI-20-183 pour les travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues à l'entreprise Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour une somme de 132 525,93 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 9 276,82 \$, portant le montant autorisé à 141 802,75 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-135**

**ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1268**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux d'inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 février 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat numéro R-1268 concernant les travaux d'inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Can-Inspection inc., C.P. 70072, C.P. des Châteaux, Blainville (Québec) J7B 0A9, pour une somme de 87 957,02 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 février 2021, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1268.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-136**

**PROVISION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1268**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues à l'entreprise Can-Inspection inc. pour une somme de 87 957,02 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 8 795,70 \$, portant la dépense totale autorisée à 96 752,72 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-137**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – INVESTIGATION ET IDENTIFICATION DE SOURCES DE CAPTAGE D'EAU PLUVIALE DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1244, LOT 2**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels pour l'investigation et l'identification de sources de captage d'eau pluviale dans le réseau d'égout sanitaire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro R-1244, lot 2 concernant des services professionnels pour l'investigation et l'identification de sources de captage d'eau pluviale dans le réseau d'égout sanitaire de la ville de Sainte-Julie au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Simo Management inc., située au 4750, rue Henri-Julien, RC-050, Montréal (Québec) H2T 2C8, pour un montant de 39 516,93 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 25 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-138**

**ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1261**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant des services professionnels pour la tenue d'une étude d'avant-projet visant des travaux de construction d'une piste cyclable entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée, en bordure de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro R-1261 concernant des services professionnels pour la tenue d'une étude d'avant-projet visant des travaux de construction d'une piste cyclable entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée en bordure de l'autoroute 20 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise WSP CANADA inc., située au 9160, boulevard Leduc, bureau 210, Brossard (Québec) J4Y 0E3, pour un montant de 34 906,41 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 4 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-139**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX CIVILS SUR LES AVENUES DES PIONNIERS ET DES BÂTISSEURS – PROJET SI-20-188 – QUARTIER VILAMO**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet SI-20-188 concernant des services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux civils sur les avenues des Pionniers et des Bâtisseurs.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-140**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS – PROJET R-1263 (SA-21-01)**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 février 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat numéro R-1263 (SA-21-01) concernant l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipement Wajax, située au 1907, rue John Yule, Chambly (Québec) J3L 6W3, pour une somme de 344 668,61 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 février 2021, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1263;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-141**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES À HAYON – PROJET SA-21-07 – FONDS RÉSERVÉ- FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison de deux véhicules à hayon neufs 100 % électriques;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-21-07 concernant l'achat et la livraison de deux véhicules à hayon neufs 100 % électriques au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC ltée, située au 333, boulevard Armand-Frappier, Sainte-Julie (Québec) J3E 0C7, pour un montant de 79 820,69 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 23 février 2021;

D'autoriser une dépense pour le lettrage d'une valeur de 1 200 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense pour l'installation de gyrophares et lumières stroboscopiques d'une valeur de 3 000 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense pour l'achat et l'installation de deux bornes de recharge d'une valeur estimée à 3 200 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 79 644,12 \$ (taxes nettes) soient payés par le fonds réservé-fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2022 à 2031;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des véhicules et des équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-142**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – PROJET SA-21-04 – FONDS RÉSERVÉ- FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante hydraulique;



ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat numéro SA-21-04 concernant l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante hydraulique au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise P.E. Boisvert auto ltée, située au 2, route Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1V5, pour une somme de 74 940,71 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 19 février 2021;

D'autoriser une dépense pour le lettrage d'une valeur de 250 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense pour l'installation de gyrophares et lumières stroboscopiques d'une valeur estimée de 1 500 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 70 028,84 \$ (taxes nettes) soient payés par le fonds réservé-fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2022 à 2031.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **21-143**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer de l'inventaire certains véhicules et équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QU'il est opportun de confier au Centre de services partagés du Québec la vente et la disposition de ces véhicules et équipements;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition des véhicules et équipements énumérés au document joint à la présente;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la vente de ces véhicules et équipements.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-144**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREAUX INCLUANT LA LIVRAISON – ANNÉE 2021**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant la fourniture de différents mélanges de terreaux pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat de fourniture de différents terreaux, incluant la livraison, pour l'année 2021 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise 146993 Canada inc. (Stéphane Savaria), située au 1000, chemin de Lorraine, Boucherville (Québec) J4B 0B6, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission, pour un montant total de 26 769,63 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 9 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-145**

**PROVISION – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREAUX INCLUANT LA LIVRAISON – ANNÉE 2021**

ATTENDU l'attribution du contrat pour la fourniture de différents terreaux, incluant le transport, pour l'année 2021 à l'entreprise 146993 Canada inc. (Stéphane Savaria) pour une somme de 26 769,63 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 2 676,96 \$, portant la dépense totale autorisée à 29 446,59 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-146**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2021 – PROJET SA-21-05**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les travaux d'entretien horticole pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat numéro SA-21-05 concernant les travaux d'entretien horticole pour l'année 2021 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil (Québec) 4N 1C7, pour un montant de 66 018,65 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 22 février 2021.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-147**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE 2021 – PROJET SA-21-06**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant la fourniture d'arbres de pépinière pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le devis prévoit l'achat des essences d'arbres à plus d'un fournisseur, selon le prix le plus bas, article par article;

ATTENDU l'article 4.5.1 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SA-21-06 concernant la fourniture d'arbres de pépinière pour l'année 2021, aux fournisseurs suivants :

- l'entreprise Pépinière Jardin 2000, située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, pour une somme de 30 088,96 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les prix unitaires du bordereau de prix;

- l'entreprise Pépinière Y. Yvon Auclair et fils enr., située au 1386, chemin Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, pour une somme de 30 226,93 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les prix unitaires du bordereau de prix.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-148**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 FÉVRIER 2021**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 16 février 2021 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-149**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE CONSTRUCTION D'UN AVANT-TOIT – 203, RUE BRUNELLE – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager reçus en date du 5 février 2021 et des plans-concept de construction d'un avant-toit, préparés par la compagnie Design Elitek, datés du 16 décembre 2020, pour le 203, rue Brunelle, faisant partie du projet intégré de la boucle B, située dans le Quartier Vilamo, et ce, conformément à la résolution 495.8.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-150**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE 2 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (BOUCLE G) – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS – ZONE A-808**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction de la phase 2 de 3 du projet intégré de la boucle G, situé dans le Quartier Vilamo, préparés par la compagnie Architecte Duquette et datés du 11 février 2021, pour un bâtiment multifamilial de 10 unités implanté dans l'îlot central de la rue Isola-Comtois, et ce, conformément à la résolution 495.7.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-151**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 93, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS (ANIMO ETC.) – ZONE C-146**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par le requérant et déposés le 20 janvier 2021, pour la place d'affaires Animo etc., située au 93, boulevard des Hauts-Bois (local 3), et ce, conformément à la résolution 495.3.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-152**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (LA FOURNÉE D'OLIVIER) – ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Groupe Enseignes Dominion, datés du 18 janvier 2021, pour la place d'affaires « La Fournée d'Olivier », située au 1133, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 495.4.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-153**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ENSEIGNES SUR BÂTIMENT ET SUR SOCLE – BÂTIMENT COMMERCIAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'enseignes sur bâtiment et sur socle, préparés par la compagnie Groupe MD et datés du 14 janvier 2021, pour le bâtiment commercial situé au 2105, boulevard Armand-Frappier (clinique médicale), et ce, conformément à la résolution 495.14.B.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-154**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 445, RUE CHARLES-DE GAULLE – ZONE H-116**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement pour l'ajout d'un étage, préparés par S. Lemire et datés du 5 février 2020, pour la résidence située au 445, rue Charles-De Gaulle, et ce, conformément à la résolution 495.10.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-155**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE  
RÉSIDENTE – AJOUT D'UN ÉTAGE ET D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE –  
399, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement par l'ajout d'un étage et d'une seconde porte en façade, soumis par la compagnie Genesis Designs et datés de janvier 2020, pour la résidence située au 399, rue Lamoureux, et ce, conformément à la résolution 495.9.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-156**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION  
D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 523, RUE D'AUVERGNE – ZONE H-235**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage en pièce habitable, déposés par le propriétaire, pour la résidence située au 523, rue d'Auvergne, et ce, conformément à la résolution 495.14.A.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**21-157**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 927, RUE RINGUET – ZONE H-326**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'agrandissement par l'ajout d'un étage, préparés par la compagnie Patrick Dupont, services architecturaux, version modifiée et reçue en date du 2 février 2021, pour la résidence unifamiliale située au 927, rue Ringuet, et ce, conformément à la résolution 495.5.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-158**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 2017, RUE BORDUAS – ZONE H-405**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage en pièce habitable, soumises par le propriétaire, pour la résidence située au 2017, rue Borduas, et ce, conformément à la résolution 495.6.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 février 2021, conditionnellement au respect des exigences suivantes :

- qu'un bac à fleurs permanent, d'une hauteur minimale de 18 pouces et dont la composition devra être soumise au Service de l'urbanisme pour approbation, soit aménagé devant ladite fenêtre;
- le résiduel du matériau gris qui demeurera visible, soit le contour de l'ouverture, soit peint en blanc.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-159**

**PROLONGATION DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le troisième et dernier mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, s'est terminé le 1<sup>er</sup> décembre 2020;

ATTENDU QU'afin d'assurer la stabilité et faciliter la transition avec les nouveaux membres, les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors de l'assemblée tenue le 16 février 2021, ont demandé que soit prolongé le mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer;

ATTENDU QUE Mme Margerie Lorrain Cayer accepte de prolonger son mandat;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

De prolonger le mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer au sein du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-160**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – NATURE ACTION QUÉBEC INC. – DEMANDE D'AUTORISATION – PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

ATTENDU le projet de restauration et de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois et le mandat confié à Nature-Action Québec inc. pour la réalisation des travaux de la phase 3;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, des interventions doivent avoir lieu en milieux hydrique, humide ou riverain;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 8 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser Nature-Action Québec inc. ou son représentant à signer et à présenter, au nom de la Ville de Sainte-Julie, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de restauration et de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois, phase 3 et à apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-161**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1084-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'ÉTABLIR À 50 KM/H LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR L'AVENUE DES PIONNIERS ET SUR L'AVENUE DES BÂTISSEURS**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1084-11 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin d'établir à 50 km/h la limite de vitesse permise sur l'avenue des Pionniers et sur l'avenue des Bâtisseurs* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1084-11 modifiant le *Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie* afin d'établir à 50 km/h la limite de vitesse permise sur l'avenue des Pionniers et sur l'avenue des Bâtisseurs, est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**21-162**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1265-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1265 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021 AFIN DE PRÉVOIR UNE ÉCHÉANCE POSTÉRIEURE POUR LE VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES IMPOSÉES SUR UNE UNITÉ D'ÉVALUATION COMPRENANT UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE CONFORMÉMENT À UN RÈGLEMENT PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE 36.15 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1265-1 modifiant le Règlement 1265 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021 afin de prévoir une échéance postérieure pour le versement des taxes foncières municipales imposées sur une unité d'évaluation comprenant une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement 1265-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**21-163**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, UNE NOTE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA CLASSE D'USAGE RÉSIDENTIEL H6 – HABITATION COLLECTIVE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter une note spécifique à la grille des usages et des normes de la zone C-208, dans le but de permettre la présence d'une résidence destinée aux personnes âgées autonomes, ne comprenant qu'un seul des quatre services énoncés à l'article 3.3.1.6 du règlement de zonage, soit une salle communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 12 janvier 2021, sous le numéro 21-048;

---

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 21 janvier 2021 au 4 février 2021, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 9 février 2021, sous le numéro 21-097;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 1101-105 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, une note particulière relative à la classe d'usage résidentiel H6 – Habitation collective;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **21-164**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152, L'USAGE 7413.1 – « CENTRE D'ESCALADE » AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'ajouter à la liste des usages spécifiquement permis, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 12 janvier 2021, sous le numéro 21-049;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 21 janvier 2021 au 4 février 2021, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 9 février 2021, sous le numéro 21-098;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 1101-106 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone I-152, l'usage 7413.1 – « Centre d'escalade » ainsi que des dispositions relatives aux usages complémentaires;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**21-165**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1178-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1178 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS AFIN D'Y MODIFIER LE PARAGRAPHE 4.1.1 DE L'ARTICLE 4**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1178 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés afin d'y modifier le paragraphe 4.1.1 de l'article 4*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 9 février 2021, sous le numéro 21-095;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1178-1 modifiant le Règlement 1178 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés afin d'y modifier le paragraphe 4.1.1 de l'article 4*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-166**

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1269 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN MONTANT DE 178 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 178 000 \$**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1269 décrétant des travaux de réfection de bâtiments municipaux et d'acquisition d'équipement pour un montant de 178 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 178 000 \$*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**21-167**

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1271 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES PARCS MUNICIPAUX POUR UN MONTANT DE 1 021 800 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1271 pour payer le coût de travaux de réfection des parcs municipaux pour un montant de 1 021 800 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne aux citoyens que la Ville de Sainte-Julie participera à la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 qui aura lieu le 11 mars prochain. À cette occasion, une minute de silence sera observée et les drapeaux seront mis en berne. Mme Roy invite également les citoyens à utiliser les médias sociaux pour exprimer leur solidarité envers les familles des victimes de la COVID-19, le personnel de la santé, les services d'urgence municipaux, les commerçants, les associations et les organismes qui soutiennent les personnes qui vivent des moments difficiles;
- Mme Roy mentionne que la Ville a travaillé d'arrache-pied avec les services sociaux afin de trouver des locaux sur le territoire pour accueillir un centre de vaccination massive. Malheureusement, aucun local ne correspondait aux critères du centre des services sociaux pour faire une telle vaccination massive. Les citoyens peuvent tout de même aller se faire vacciner à Mont-Saint-Hilaire, Saint-Bruno-de-Montarville, Boucherville et Longueuil. Mme Roy mentionne que ce n'est pas faute d'efforts qu'il n'y a pas de centre à Sainte-Julie; c'est vraiment une question de disponibilité de locaux;
- Mme Roy invite les citoyens à ne pas baisser les bras concernant les mesures sanitaires mises en place pour contrer la COVID-19. Il faut rester prudents, car le variant est extrêmement présent dans la grande région métropolitaine;
- Mme Roy invite les citoyens à participer au premier marché des sucres qui se tiendra le 27 mars prochain.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Aucune communication.



### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Mme Lise Ouellet et Mme Louise Lessard**

- Mmes Ouellet et Lessard demandent s'il est possible de rendre plus visible la signalisation interdisant le virage à gauche à l'intersection du boulevard Nobel et de la rue Debré, car le panneau est petit et les policiers sont constamment à cet endroit pour donner des contraventions.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il y a deux panneaux à cet endroit. Bien que ces panneaux soient installés selon les normes et qu'ils sont tout à fait légaux, la Ville regarde actuellement pour rendre encore plus évident l'affichage. Cette interdiction de tourner à gauche est là afin de protéger la sécurité routière aux heures de pointe. Le comité de la sécurité publique de la Ville poursuit sa réflexion pour mettre différents aménagements physiques.

#### **M. Alain Lemaire**

- M. Lemaire mentionne que la vitesse des véhicules qui circulent sur la rue de la Coulée, entre les rues des Vents et Savaria est excessive. M. Lemaire propose l'installation d'un panneau solaire lumineux qui indique la vitesse des véhicules.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'une demande a été faite afin qu'il y ait de la surveillance policière à cet endroit. Une balise est aussi installée pendant la période estivale pour ralentir la circulation. Pour la demande d'installer un afficheur, une analyse est en cours pour l'installation d'une signalisation. Finalement, la rue de la Coulée sera ajoutée à la liste des rues qui peuvent bénéficier de l'installation temporaire d'un afficheur de vitesse mobile pour sensibiliser les automobilistes au respect de la vitesse.

#### **M. Louis Rousseau**

- M. Rousseau aimerait savoir si le projet de construction d'Habitations Trigone sur le chemin du Fer-à-Cheval verra bientôt le jour, particulièrement parce qu'il a hâte que l'escalier qui relie Vivacité et le centre d'achat soit construit.

Réponse : Mme Roy mentionne ne pas connaître l'échéancier de construction de ce projet. Cependant, soyez assuré que l'aménagement de cet escalier fait partie des obligations d'Habitations Trigone.

#### **Mme Karine Massé**

- Mme Massé demande quelles mesures la Ville va mettre en place pour améliorer le service de déneigement et de ramassage de la neige.

Réponse : Une rétroaction sur le déneigement est faite à tous les ans sur les difficultés constatées durant l'hiver, et ce, dans le but d'améliorer ce service.

#### **Mme Annie St-Laurent**

- Mme St-Laurent demande ce que veut dire l'appel d'offres publié dans le journal local pour les travaux sur la rue de la Falaise. Il est demandé si la Ville a déjà donné son aval pour ce projet et s'il y aura des consultations publiques.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il n'y aura pas de consultation publique, mais des rencontres avec les citoyens, comme déjà mentionné. Il y aura déplacement d'une plante en zone protégée et ensuite, il pourra y avoir émission de permis. Dans l'intervalle, l'appel d'offres peut être lancé, et pour la mise en application, il faudra que les conditions aient été remplies.



**M. Jocelyn Ducharme**

- M. Ducharme demande en quoi consiste la phase 3 de la mise en valeur des Étangs Antoine-Charlebois et quels sont les coûts estimés pour les travaux en question.

Réponse : Mme Roy mentionne que l'organisme Nature-Action Québec a réussi à obtenir de l'aide financière pour l'amélioration des passerelles de préservation à cet endroit. Ces travaux sont soutenus à 100 % par des subventions, donc il n'y a pas de déboursé municipal dans le cadre de ces interventions.

**M. Stéphane Lacroix**

- M. Lacroix demande pourquoi la Ville n'installe pas des blocs de béton à l'intersection du boulevard Nobel et de la rue Debré afin d'en interdire le virage à gauche.

Réponse : Mme Roy mentionne que l'installation de tels blocs empêcheraient le virage aussi en dehors des heures de pointe. Une analyse du dossier est présentement faite par le comité de la sécurité publique afin d'approfondir les différentes possibilités de sécurité à cet endroit, dont celle d'empêcher de façon permanente le virage à gauche. Dans l'intervalle de trouver la bonne solution, il y aura de l'affichage supplémentaire.

**M. Éric Gottfredsen**

- M. Gottfredsen demande s'il y a toujours une suspension des pénalités et intérêts concernant le paiement des taxes municipales.

Réponse : Oui, jusqu'au 31 mars 2021. Par ailleurs, il n'y a pas de changement de date pour les autres versements de paiement de taxes municipales.

**21-168**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière